



flamme
VERTE

Le label
du chauffage
au bois

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 8 novembre 2018

PRECARITE ENERGETIQUE : LE BOIS, L'ENERGIE LA MOINS CHERE POUR SE CHAUFFER

Dans un communiqué publié le 30 octobre, le médiateur de l'énergie a présenté les premiers résultats du baromètre Energie-Info : « 15% des personnes interrogées ont déclaré avoir souffert du froid l'hiver dernier » (...) et « 30% des Français ont restreint leur consommation de chauffage afin de limiter leurs dépenses énergétiques ». En cause, comme le rappelle le communiqué du médiateur, la mauvaise isolation des logements, mais aussi la hausse des prix du gaz et du fioul.

Les acteurs de la filière du chauffage au bois saisissent l'occasion de cette publication pour rappeler que l'énergie bois est de loin la moins chère : 4 à 5 cts€ TTC /kWh pour le bois-bûche et le granulé de bois contre 9 à 15 pour le fioul et le gaz propane (en juillet 2018). En outre, elle se démarque par la stabilité de son prix. En effet, le combustible bois n'est pas sujet aux fluctuations internationales comme le sont les prix des énergies fossiles et la présence massive de cette ressource renouvelable sur notre territoire en font une énergie bon marché.

Par ailleurs, le prix des énergies carbonées va continuer d'augmenter, notamment du fait de la taxe carbone, taxe environnementale sur les émissions de dioxyde de carbone, qui doit contribuer à l'atténuation du changement climatique et au respect des engagements de la France dans le cadre de la COP21.

Pour compenser les effets de cette taxe, le dispositif du chèque énergie, d'un montant de 150€ en 2018, a été mis en place pour aider les ménages les plus modestes à payer leurs factures de chauffage. Il atteindra 200€ en 2019. Cette aide peut servir, notamment, à acheter du combustible bois, granulé ou bûche.

La hausse programmée de la taxe carbone, indispensable à l'amélioration de la qualité de l'air et à la lutte contre la pollution, devra s'accompagner d'une augmentation similaire du chèque énergie afin de compenser cette augmentation pour les ménages modestes et leur permettre de passer à un mode de chauffage bon marché et respectueux de l'environnement.

Autres soutiens publics déjà existants pour accompagner les ménages dans leur choix du chauffage au bois : le crédit d'impôt renouvelé pour 2019, à hauteur de 30% du prix d'un appareil de chauffage au bois, accordé à tous les ménages et le « coup de pouce économie d'énergie » qui aide financièrement - jusqu'à 2000€ - les habitants en situation de précarité énergétique à remplacer leur chaudière fioul par une chaudière bois.

Ces soutiens publics aident les propriétaires, mais sont moins attractifs pour les locataires bien qu'ils aient droit aux mêmes aides. En effet, ces derniers sont généralement moins enclins à investir dans des travaux de rénovation énergétique pour un logement qu'ils ne possèdent pas. Il serait donc pertinent de mettre en place des dispositifs pour inciter les propriétaires bailleurs à effectuer ces travaux de rénovation.

Contact presse SER: Françoise JOUET, (francoise.jouet@enr.fr) 01 48 78 05 60 / 06 45 33 57 47

*Le Syndicat des énergies renouvelables regroupe 380 adhérents, représente un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et plus de 75 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse (**FBE**), bois, biocarburants, biogaz, éolien, énergies marines, géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire photovoltaïque (**SOLER**), solaire thermique et thermodynamique.*

Pour suivre le SER : www.enr.fr - **sur twitter :** @ser_enr – **sur LinkedIn :** Syndicat des énergies renouvelable

*Créé en 2000 par les industriels et l'ADEME, le label **Flamme Verte**, promeut une filière de qualité pour le chauffage au bois en attestant la mise sur le marché d'appareils performants d'un point de vue énergétique et environnemental. Actuellement, le label Flamme Verte représente plus de 3 600 références commerciales présentes partout en France.*

Pour suivre Flamme Verte : www.flammeverte.org – **sur twitter :** @FlammeVerte